N° emplacement	Désignation de l'emplacement	Superficie approximative *	Destination *
1	Création d'un mail planté paysagement traitant le versant de la Bonne Fontaine (Ub, 31bp, 25dp)	2500 m²	Commerce
2	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Bans / rue Jean (portion n° 116 et 112p)	20 m²	Commerce
3	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Bans / rue de Carrefour (portion n° 112p)	10 m²	Commerce
4	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Bans / rue d'Aubois (portion n° 162p et 216p)	20 m²	Commerce
5	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Bans / rue LA FARDELIERE (portion n° 29p)	10 m²	Commerce
6	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Bans / rue du Doubet (portion n° 167p et 336p)	20 m²	Commerce
7	Création d'un pan coupé au carrefour Sentier du Moulin / rue du PASSAGE (portion n° 312p)	10 m²	Commerce
8	Stationnement à prévoir en centrale (portions n° 11 et 12)	800 m²	Commerce
9	Emplacement du Cimetière rue du Cimetière (Ub, 59p (portions n° 44p à 70p A Adjacent aux 28p)	1650 m²	Commerce
10	Aménagement de la voie limitrophe à la RD 30a (portion n° 118 et 60p(p) à cheval sur le Cimetière)	1340 m²	Commerce
11	Emplacement avec création des accès à une ZAE (portion 159p) puis au depuis du nouvel le bois des chemins jusqu'à la voie ferrée (Les Aspres Sud 82 et 6b)	1800 m²	Commerce
12	Entre deux carrefours à aménager, éventuellement en ne donnant accès que à l'une des voies (portions 3a, 3b, 3c, 142c 113p, 163c, 159p) puis, au sommet, aux deux voies (portions 113p et 59p à 112p Jusqu'au Carrefour 116p, 60p, 73p, 74p)	1900 m²	Commerce

CARACTERE DES ZONES ET SECTEURS :

Zone UA : zone centrale urbaine ancienne à forte densité.

Zone UB : zone périphérique d'extension à dominante pavillonnaire
- UBa : secteur nécessitant une isolation acoustique
- UBb : secteur à construction sans sous-sol
- UBc : secteur à constructions de commerce ou d'intérêt collectif.
- UBf : ferroviaire Entrevaux interdite à la gare.
- UBh : secteur urbain ou les constructions sont admises sans sous-sol.
- UBi : secteur des dispositions du PPRI non applicables.
- UBl : emprise prenante de la voie ferrée (Les Aspres) à vocation ferroviaire, sportive et /ou de loisirs.
- UBf : emprise ferroviaire.

Zone UX et UXa : Zone à vocation économique.

Zone 1AU : Zone d'activités future.

Zone 1AUX : zone d'activités future.

Zone 2AUX : Zone d'activités future (Gerrnée à l'urbanisation)

Zone A : Zone agricole.

Al : terrains agricoles inondables

Zone N : Zone naturelle

Na : secteur autorisant les abris de chasse.

Nb : secteur non réglementé pouvant d'installations générant des nuisances ou un danger.

Nc : secteur des carrières.

Nd : secteur de protection des forêts.

Ne : site de « Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

Nh : secteur correspondant à la zone humide

Nr : secteur pour la RN 4 et ses dépendances.

Ns : secteur inondable.

Nu : secteur de protection des sites sensibles.

Nv : zone naturelle

COMMUNE DE PAGNY SUR MEUSE

Département de Meuse

PLAN LOCAL D'URBANISME

UA : Limite et nature de zone

Espace boisé classé

Emplacement réservé

Eléments paysagers à protéger au titre de l'article L. 151-23 du C.U.

Eléments paysagers à protéger au titre de l'article L. 151-19 du C.U.

Secteur de transmission à protéger

Hauteur de recul

Périmètre d'OAP.

1 - PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/2500

PRESCRIT PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2004	ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019	APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020	
Dossier par : CC1 le 19/09/2011	Modifié par :	Imprimé le 06/06/2019	
Ce document ne se substitue ni ne vient en complément aux documents opposables aux tiers en matière d'urbanisme	N° FICHE 2555	ECHELLE A4	DESSINE PAR : DC001

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU...
L'APPROBATION D'UNE SECTION SERVICE A PROPOSÉ DE L'OPÉR